PRESTATION DE FOURNITURE DE REPAS ET PRESTATIONS ACCESSOIRES »

Site de Belligné - LOIREAUXENCE

Règlement de la consultation (RC)

Date limite de remise des plis	4 novembre 2022 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

- **Pouvoir Adjudicateur :**

Commune de Loireauxence
Pôle Education Enfance Jeunesse

Représentant : Christine BLANCHET, Maire de la Ville

Adresse :
Mairie
182 rue du Maréchal Foch
CS 50023
44370 Loireauxence

Téléphone : 02.40.98.33.03
Courriel : mairie@loireauxence.fr
Télécopie : 02.40.83.49.69
Site internet : https://www.loireauxence.fr
.

Les personnes en charge du dossier sont :
Référent administratif Marché public : Jean-Michel MEREL, Directeur du Pôle Finances Moyens Généraux
Référent technique : Cécile DOUGE, Directrice du Pôle Education Enfance Jeunesse, Céline GAZON Responsable service journée scolaire

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **- Préparation des repas pour la commune de Belligné pour l'école l'Oiseau Lyre, l'école Saint Martin et l'Accueil de loisirs Mercredi et Vacances de Belligné,**

Les repas concernent des enfants, d'âge maternel et élémentaire, ainsi que des adultes, accompagnateurs des enfants.
La livraison sera effectuée selon le principe de la liaison froide ou la fabrication sur site.
Le Pouvoir Adjudicateur souhaite promouvoir une alimentation de qualité et durable, respectueuse de l'environnement.

Code CPV	Libellé CPV
55523100-3	Services de restauration scolaire

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Prestation de fourniture de repas et prestations accessoires
Acheteur	Commune de Loireauxence
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum annuel mono-attributaire de services
Structure	1 lot
Lieu d'exécution	La livraison des repas s'effectue sur les sites listés dans les fiches spécifiques annexées au cahier des charges
Durée	12 Mois à compter du 01/01/2023. Reconduction tacite 2 fois.

Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://www.synapse-ouest.com

Accès possible à partir du site internet de la ville : https://www.loireauxence.fr
Rubrique « Vie Municipale »
Sous-rubrique « Les marchés publics »

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC (Règlement de la consultation)
- Cahier des charges et ses annexes
- Acte d'engagement
- BPU - DQE

Il indiqué que le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (arrêté du 30 mars 2021) fera référence pour cette consultation.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : http://www.synapse-ouest.com.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Service de la commande publique – A l'attention de Jean-Michel MEREL

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU - DQE	Bordereau de prix unitaires, faisant également office de détail quantitatif estimatif, sous la forme d'un tableau de décomposition des prix
Mémoire technique	Le mémoire technique devra répondre parfaitement aux spécificités du marché et comprendre tous éléments permettant une appréciation la plus pertinente possible de l'offre, notamment au regard des critères de jugement des offres prévus, ainsi que de leurs sous-critères : valeur technique et Performances en matière de protection de l'environnement Il devra comprendre notamment les éléments suivants : - Concernant la qualité sanitaire Plan d'analyses bactériologiques Audit hygiène Procédure de gestion des non-conformités Modalités de traçabilité à toutes les étapes de production et de livraison - Concernant la qualité nutritionnelle Proposition de trames de menus Fiches techniques (1 fiche technique par famille de produits) Modalités d'élaboration des menus Modalités de fourniture de repas pour particularité alimentaire - Concernant les modalités d'approvisionnement Présentation de la politique achats des denrées concourant à la fabrication des repas, objet du marché Tableau référencement des fournisseurs - Concernant les formations, les animations et la communication : Programme des formations à destination des personnels des sites de distribution Programme des animations Exemples de supports d'information - Concernant le contrôle et le suivi de la prestation : Présentation de l'outil de dématérialisation de contrôle et de suivi de la prestation. Présentation de l'outil de recueil et d'analyse des évaluations qualitatives et quantitatives des membres du groupement de commandes - Concernant les performances en matière de protection de l'environnement Descriptif des dispositions mises en œuvre pour la protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché : dépenses énergétiques, déchets, produits de nettoyage et de désinfection, modalités de livraison

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'anti-spam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (63 %)	
- Qualité sanitaire (4 pts)	La qualité sanitaire sera appréciée à partir : - du plan d'analyses bactériologiques - de l'audit hygiène - de la procédure de gestion des non-conformités - des modalités de traçabilité à toutes les étapes de production et de livraison Sera noté le process de sécurité alimentaire, à travers notamment l'identification des points contrôlés, le nombre et la fréquence des contrôles
- Qualité nutritionnelle (35 pts)	La qualité nutritionnelle sera appréciée à partir : - de la proposition de trames de menus - des fiches techniques (1 fiche technique par famille de produits) - des modalités d'élaboration des menus - des modalités de fourniture de repas pour particularité alimentaire - des modalités de fourniture d'éléments de substitution pour ASSIEL Seront notés les éléments suivants : Respect de l'équilibre alimentaire 10 points Produits de qualité et durable, notamment en terme de diversité des familles de produits 10 points

Critère	Complément
	Répartition du mode de conservation (frais, conserves, surgelés) 5 points Respect de la saisonnalité 3 points Diversification des sources de protéines 3 points Prise en compte des particularités alimentaires 2 points Variétés des menus 2 points
- Modalités d'approvisionnement (10 pts)	Les modalités en matière d'approvisionnement seront appréciées à partir : - d'une présentation de la politique achats des denrées concourant à la fabrication des repas, objet du marché - d'un tableau référencement des fournisseurs Seront notés les éléments suivants : les modalités de sélection et de suivi des fournisseurs 5 points les engagements en matière d'approvisionnement 5 points
- Formations, animations et communication (7 pts)	Ce sous-critère sera apprécié à partir : - du programme des formations à destination des personnels des sites de distribution - du programme des animations - d'exemples de supports d'information Seront notés les éléments suivants : Libellés et nombre de formations 3 points Nombre d'animations par période, moyens humains et techniques dédiés 2 points Types de support de communication, contenu et mode de diffusion 2 points
- Contrôle et suivi de la prestation (7 pts)	Ce sous-critère sera apprécié à partir : - d'une présentation de l'outil de dématérialisation de contrôle et de suivi de la prestation. - d'une présentation de l'outil de recueil et d'analyse des évaluations qualitatives et quantitatives des membres du groupement de commandes Seront notés les éléments suivants : Données et documents intégrés dans l'outil, notamment bilan statistique des produits de qualité et durables Modalités de fonctionnement de l'outil
2. Prix (30 %)	Prix Pour chacun des lots, le critère "prix" sera apprécié à partir : - du bordereau des prix unitaires (tableau de décomposition des prix), faisant également office de DQE, et sur la base de l'estimation du nombre maximum de repas par catégorie de convive indiqué dans l'annexe du cahier des charges (fiches spécifiques) - de la formule suivante : (30 % x offre la moins disante) / offre du candidat
3. Performances en matière de protection de l'environnement (7 %)	Le critère "Performances en matière de protection de l'environnement" sera apprécié à partir du descriptif des dispositions mises en œuvre pour la protection de l'environnement en lien avec l'objet du marché.
- Maîtrise des énergies sur le lieu de préparation des repas (2 pts)	
- Réduction et valorisation des déchets (2 pts)	
- Qualité environnementale des produits nettoyage/désinfection (2 pts)	
- Réduction de l'impact sur l'environnement de la prestation de livraison (1 pt)	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	demande négociation.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance, responsabilité civile, en cours de validité, pour les risques professionnels
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du Code du travail
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir dans un délai raisonnable avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm**.
La réponse est adressée avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation, sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Dans la perspective d'une conception du repas sur site, les candidats peuvent notamment demander une visite du site de production.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nantes
6, allée de l'île Gloriette
CS 24111
44041 Nantes cedex
Téléphone : 02.55.10.10.02
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr
Télécopie : 02.55.10.10.03
Site internet : nantes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

Les conditions d'utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation sont définies dans une annexe au dossier de consultation.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021